

Collectif des non-titulaires

Prochaine réunion
MERCREDI 29 AOÛT
à 14h30
locaux de la FSU 72
2 rue Paul Ligneul
Le Mans

Ordre du jour :

- point sur les affectations
- action de rentrée contre le chômage
- point sur le CDI

Faites connaître la date de cette réunion à un maximum de collègues, personne ne doit rester isolé !

Corinne Letourneau

RECENSEMENT des NON TITULAIRES de votre établissement : IMPORTANT !!!

A la suite des congrès du SNES et de la FSU, une opération « recensement des précaires » a été décidée afin de contrer l'opacité du ministère et des rectorats quant aux chiffres concernant le nombre de non titulaires. Cela permettra au SNES d'avoir des demandes très précises auprès du ministère avec de véritables chiffres.

Pour que ce recensement soit un succès, il importe que chaque syndiqué le prenne en charge et remplisse le questionnaire rapide avant de le renvoyer au SNES national.

Nous demandons également aux collègues de distribuer la feuille de suivi syndical aux non titulaires et de la renvoyer ensuite à la section académique.

Résultat du vote pour le bureau départemental

Syndiqués	Votants	Nuls-blancs-abstentions	Exprimés
475	224	23	202
	47.16 %	4.84 %	42.53 %

Sommaire

Edito	p.1
Compte-rendu du collectif académique documentaliste	p.2
Stage de rentrée - Nouveau bureau du S2 - Représentants Fsu au CHSD	p.3
Collectif des non-titulaires - Recensement des non-titulaires - Résultats du vote pour le bureau départemental	p.4



SECONDE DEGRÉ 72

Bulletin mensuel édité par les syndicats FSU du Second degré

N°61

Juin 2007

Prix : 0,5 €

SECONDE DEGRÉ 72

2 rue Paul Ligneul

72000 Le Mans

Tél : 02.43.28.69.58

Fax : 02.43.23.33.73

Mél : snes.72@wanadoo.fr

site internet : <http://snes72.fr.tc>

Dispensé de timbrage Le Mans CTC

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 19 juin 2007

L'ÉDITO

Avec l'abrogation des décrets « Robien » sur les obligations de service, **nous avons gagné une bataille**. La mobilisation unanime de la profession a permis que cette réforme de nos statuts menée contre l'ensemble des organisations représentatives des personnels et sans aucune concertation soit abandonnée. Le président de la république ne s'est pas contenté de revenir sur les mesures qui touchaient directement au pouvoir d'achat (heures de première chaire, décharges) comme le laissait entendre le ministre Xavier Darcos, il a abrogé le décret dans son intégralité. Nos obligations de service à la rentrée 2007 seront donc les mêmes qu'en 2006 (cf dernier US). C'est particulièrement vrai pour les compléments de service qui ne sont statutaires qu'entre deux établissements d'une même commune. Nicolas Sarkozy a aussi annoncé l'abandon de l'apprentissage junior. Nous nous en félicitons et cela doit être un point d'appui pour avancer dans la voie de la réussite de tous les jeunes au collège puis au lycée.

Dans l'immédiat, c'est la **préparation de la rentrée** qui est en jeu : dans les collèges, il faut bien veiller à ce que toutes les heures statutaires (labo ...), qui ont été maintenues dans les DGH, soient bien données aux collègues concernés. Dans les lycées, il faut s'assurer, discipline par discipline, que les heures de première chaire sont bien calculées sur la base du décret de 1950. Dans tous les établissements, **un CA doit être convoqué** avant la fin du mois pour que les mesures d'ajustement de préparation de rentrée soient présentées et discutées. Partout où c'est possible, le rétablissement des postes supprimés doit être exigé et il faut informer le SNES des démarches entreprises.

Concernant l'**assouplissement de la carte scolaire**, le Recteur affirme que les mouvements observés sont très marginaux, qu'aucun moyen ne sera supprimé aux établissements qui perdraient des élèves et que les moyens seront donnés aux établissements qui en gagneraient dans la limite de leurs capacités d'accueil matérielles. Il faut là aussi être extrêmement vigilants et alerter sans délais le SNES en cas de modification de structure de dernière minute.

Nous ne devons pas oublier que nous nous sommes battus toute cette année pour deux revendications indissociables : l'abrogation des décrets « Robien » et l'**ouverture de vraies négociations** sur nos métiers, le temps de travail, la prise en compte des tâches nouvelles. Pour que cette première victoire ne précède pas de nouveaux reculs, nous devons nous préparer à faire pression pour que ces négociations s'ouvrent rapidement et nous permettent de nous faire entendre. Nous devons aussi débattre dans nos établissements de nos conditions de travail et des revendications que nous devons porter.

La période qui s'ouvre est porteuse de grandes craintes pour l'ambition éducative qui est la nôtre. C'est à nous de nous mobiliser pour faire barrage aux reculs que le gouvernement tentera d'imposer dans la suite de l'application de la loi FILLON et pour faire avancer nos idées pour un second degré qui assure la réussite de tous. Dès la rentrée, dans chaque établissement, en faisant vivre le S1, en allant au contact des collègues, soyons porteurs d'une autre ambition pour l'École.

Bonne fin d'année et bonnes vacances à toutes et à tous.

Emmanuel Séchet

Compte-rendu du collectif académique documentaliste

Jeudi 1er mars, une vingtaine de professeurs documentalistes sur 71 syndiqués à jour de leur cotisation se sont réunis en collectif académique à Angers.

Un long tour de table le matin a permis à chacun de trouver un espace d'écoute et à beaucoup de découvrir les conditions de travail plutôt précaires de nos collègues contractuels et la situation délicate de ceux en reconversion car souffrant d'un manque de reconnaissance de l'ensemble de la profession.

Les collègues TZR présents déplorent l'absence de mobilité et le manque de transparence lors du mouvement intraacadémique 2006 : quelques postes ont été bloqués pour y nommer des personnels non certifiés en documentation. Comme pour les autres disciplines, le statut des TZR semble en péril sans perspective d'obtention d'un poste fixe dans les années à venir.

Pour beaucoup de collègues, les conditions de travail se sont plutôt dégradées ces dernières années à cause d'une surcharge de travail.

Par ailleurs, un référentiel de compétences validé par l'institution est vivement attendu par la profession comme une reconnaissance de notre spécificité.

L'après-midi, Jean Louis Charbonnier, militant au S4 et au S3 et formateur à l'IUFM de Nantes est intervenu. Après un bref historique de notre profession avec la publication de la circulaire de missions en 1986 et la création du CAPES en 1989, une réflexion didactique s'engage.

Se dégage la nécessité de faire reconnaître par le SNES un programme d'apprentissages documentaires. Dans toutes les autres disciplines instituées, il est question de programmes, alors qu'en documentation, on parle de référentiel ou de « curriculum » de compétences.

Souvent par ignorance du métier, l'institution ne reconnaît pas ces termes.

La politique documentaire évoquée par Jean-Louis Durpaire a servi à dévier notre métier vers la fonction de management exclusivement et à évacuer le pôle de formation aux apprentissages documentaires. La Politique documentaire serait intervenue à un moment où on a voulu améliorer le rendement des CDI en n'investissant pas de moyens supplémentaires.

Cependant, les CDI français ne sont pas des

bibliothèques scolaires comme en Angleterre ou en Allemagne et les professeurs documentalistes revendiquent leur rôle pédagogique.

Il est rappelé que dans le calcul de notre service, les aspects de préparation et d'évaluation ne sont pas pris en compte et que par conséquent, nous n'avancerons sur nos horaires qu'en faisant reconnaître un programme ou un référentiel de compétences.

Les apprentissages documentaires sont souvent considérés comme allant de soi. Or il nous incombe de faire comprendre aux apprenants ce qu'ils font en formalisant leur recherche ou en questionnant le langage structuré des thésaurus.

Nous avons ensuite lancé un appel à contribution pour le Congrès académique des 14 et 15 mars. A partir de quelques collaborations qui nous ont été envoyées et nous inspirant de contributions d'autres académies en ligne sur le site du SNES national, nous en avons élaboré une pendant le Congrès que vous trouverez en ligne sur le site à l'adresse suivante : <http://www.snes.edu/docs/spip/spip.php?article1080>

Le mandat à porter est de faire apparaître la documentation comme une discipline scolaire et non pas comme un service autrement dit considérer les documentalistes comme des enseignants.

Quant à la question des mentions complémentaires chacun s'accorde à considérer que c'est une dévalorisation des disciplines dont la nôtre que nous devons partager avec des collègues de lettres modernes et d'histoire-géographie pour les épreuves orales.

Par ailleurs, le questionnaire sur l'articulation CDI-Vie scolaire a été largement désapprouvé. A un moment où nous voulons réaffirmer notre rôle pédagogique avec la reconnaissance d'un Curriculum de compétences, nous y voyons à l'inverse une tentative de plus de nous rapprocher de l'équipe éducative et par là-même nous éloigner de l'équipe pédagogique. Nous avons donc décidé de ne pas y participer.

Ce fut donc une journée riche de rencontres et d'échanges et chacun est invité à faire vivre ce collectif académique par ses réflexions en collaboration avec la FADBEN et ses réactions en participant aux réunions annuelles.

Claire RICHEL

Stage de rentrée

JEUDI 11 OCTOBRE

de 9 h à 17 h

au Mans

Déposez dès maintenant
votre demande d'autorisation
d'absence (voir modèle ci-contre)

Nouveau bureau de la section départementale

Olivier Benoit, lycée Montesquieu, Le Mans, **Daniel Cartereau**, Lycée Touchard, Le Mans, **Martial Château**, Lycée d'Estournelles de Constant, La Flèche, **Ivan Gâche**, collège H. Lefeuve, Arnage, **Delphine Gaschet**, collège F. Grudé, Connerré, **Annick Grissolange**, lycée M. Yourcenar, Le Mans, **Lionel Quesne**, collège Les Sources, Le Mans, **Corinne Letourneau**, collège A. Fournier, Le Mans, **Emmanuel Séchet**, lycée C de Torcy, Sablé, **Michel Tricot**, lycée M. Yourcenar, Le Mans.

Représentants FSU au CHSD

Titulaires :

- M. CARTEREAU Daniel, Lycée Touchard Le Mans - SNES
- M. LEBRUN Bernard, Ecole Michel Ange Le Mans - SNUIPP
- Mme MAGNE Sylvie, Lycée Touchard Le Mans - SNICS
- M. NICOLLEAU Yvon, Collège Cocteau Coullaines - SNEP

Suppléants :

- Mme BEAU Marylise, Lycée professionnel Mamers - SNUEP
- M. TROUILLARD Jean, Lycée Touchard Le Mans, SNES
- Mme BROSSEAU Stéphanie, assistante sociale, Collège Ecommoy - SNUAS FP
- Mme GRISSOLANGE Annick, Lycée Yourcenar Le Mans - SNES

MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE

NOM.....
Prénom.....
Grade et Fonction.....

Etablissement :

A Monsieur le (la) Recteur (trice) de l'académie
de.....

S/C/ de M..... (1)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01.1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, de la loi n° 82/997 du 13/11/1982 relative aux agents non-titulaires de l'Etat (2), définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé :

Du.....au.....(3) pour
participer à un stage de formation syndicale,

Ce stage se déroulera à
.....

Il est organisé par le Secrétariat National du SNES Sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S., organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 02/02/95 publié au J.O. du 10/02/95).

A.....
Le.....Signature :
.....

(1) Nom et fonction du chef d'établissement ; cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire ou non)

(3) Lorsque le stage dure plusieurs jours, ne marquer ici que les dates donnant lieu à demande d'autorisation d'absence.